

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre à 20 heures, le onze du mois de décembre, le Conseil municipal de la Commune de CHAILLEVETTE, dûment convoqué le 5 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Angèle BAZIN, Maire

Présents : BAZIN Angèle, RÉA Evelyne, CHOCHOY Jean-Michel, SALA PILET Patricia, ELINGUEL Bruno, BOSSUET Corinne, OGER Quentin, POITEVIN Josiane, SALMON Hélène, FAISSEAU Charly, PICHON Philippe, DUCHENE Blandine, ELINGUEL Mugette, PINTAPARIS Valérie, BRÉMENT Franck, TEXIER Pascale,

Absents excusés : DUPORT Vincent ayant donné pouvoir à BAZIN Angèle, CANDALON Aurélie ayant donné pouvoir à ELINGUEL Bruno, SENDELIN Marie ayant donné pouvoir à BRÉMENT Franck

Secrétaire de séance : Hélène SALMON

2024DEC01 : Approbation du PV de la réunion du Conseil municipal du 14 novembre 2024

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 14 novembre 2024

2024DEC02 : Tarifs municipaux 2025

Après avis de la commission de finances du 18 novembre 2024, Madame la Maire propose de maintenir les tarifs municipaux ci-dessous pour 2025.

MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES				
	LA JOURNÉE		LE WEK END	
	<i>chauffage inclus</i>	<i>sans chauffage</i>	<i>chauffage inclus</i>	<i>sans chauffage</i>
ASSOCIATIONS ET RÉSIDENTS COMMUNE	2025	2025	2025	2025
Grande salle	240,00 €	160,00 €	380,00 €	245,00 €
Cuisine	110,00 €	110,00 €	150,00 €	150,00 €
Petite salle	140,00 €	100,00 €	205,00 €	150,00 €
ASSOCIATIONS ET RÉSIDENTS HORS COMMUNE				
Grande salle	530,00 €	430,00 €	740,00 €	530,00 €
Cuisine	220,00 €	220,00 €	270,00 €	270,00 €
Petite salle	270,00 €	190,00 €	330,00 €	270,00 €
Enseignement activités hors week-end	Forfait 1 heure/sem.	Forfait 2 heures/sem.	Forfait 3 heures/sem.	Forfait 4 heures/sem.
Tarif mensuel	2025	2025	2025	2025
Petite salle	25,00 €	50,00 €	75,00 €	100,00 €
Grande salle	50,00 €	100,00 €	150,00 €	200,00 €
Forfait ménage ou rangement après location ou mise à disposition 60,00 €				
Mise à disposition de la vaisselle seulement avec location salle des fêtes				
Assiettes, verres couverts, plats, saladiers, etc.	0,10 € la pièce			
Forfait assiette, saladier, plat perdu ou cassé	2,50 € la pièce			
Forfait verre perdu ou cassé	1,10 € la pièce			
Forfait couvert perdu ou cassé	0,50 € la pièce			
Mise à disposition de tables, chaises avec minimum de 15 €				
La table	2,00 €			
la chaise	0,50 €			
Forfait table cassée ou manquante	100,00 €			
Forfait chaise cassée ou manquante	50,00 €			

PHOTOCOPIES			
A4 noir et blanc	0,30 €		
A4 couleur	0,60 €		
A3 noir et blanc	1,10 €		
A3 couleur	2,20 €		
ENCART PUBLICITAIRE - forfait pour 2 parutions			
Page entière	385,00 €	1/4 page	170,00 €
1/2 page	300,00 €	1/6 page	130,00 €
1/3 page	190,00 €	1/12 page	65,00 €
1ère parution gratuite pour une installation ou reprise d'activité sur la commune			
CIMETIÈRE			
Concession trentenaire pour inhumation	170,00 € Concession de 2,60 m x 1,40 m soit 3,64 m ²		
Case 10 ans columbarium	390,00 €		
Case 30 ans columbarium	890,00 €		
Dispersion cendre au jardin du souvenir	30,00 €		
fourniture d'une plaque non gravée	70,00 €		
OCCUPATION DOMAINE PUBLIC	10,00 € le m ²		
FRAIS DE CONDUITE D'ANIMAUX	80,00 € transfert vers un refuge d'animaux		
Heures d'agents	45,00 €		
Tarifs horaire agent avec utilisation petit matériel	75,00 €		
Tarifs horaire agent avec utilisation gros matériel	165,00 €		
Bois	30 € le stère (minimum 5 cm de diamètre non livré)		
Charbonnette	15 € le stère (à récupérer aux ateliers ou sur site)		

Concernant ceux de la cantine et de la garderie, elle propose, sur avis des commissions scolaires et finances, l'augmentation telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessous. Il y a également possibilité, de créer un tarif de cantine à 1 euros pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 1 000 euros, nous venons d'en recevoir les modalités.

Il est aussi proposé d'instaurer un nouveau tarif pour les enfants dont les parents n'ont pas procédé à leur inscription préalable à la cantine, pratique récurrente malgré les relances régulières depuis de nombreux mois.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité s'est prononcé sur les tarifs 2025 tel que proposés et pour la mise en place de la cantine à un euros pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 1 000 euros, soit :

CANTINE					
MATERNELLE			ELEMENTAIRE		
QF < 1000	1001 ≤ QF < 1400	QF ≥ 1401	QF < 1000	1001 ≤ QF < 1400	QF ≥ 1401
1,00 €	3,00 €	3,10 €	1,00 €	3,10 €	3,60 €
ADULTES					
5,10 €					
Enfants non inscrit dans les délais requis (48 h)					
6,00 €					
GARDERIE					
MATIN			SOIR		
QF < 1000	1001 ≤ QF < 1400	QF ≥ 1401	QF < 1000	1001 ≤ QF < 1400	QF ≥ 1401
1,10 €	1,30 €	1,50 €	1,50 €	1,70 €	1,90 €

Madame la Maire rappelle le problème récurrent de l'inscription des enfants à la cantine. Malgré les affichages et les interpellations des parents par la responsable de la cantine, les parents ne prennent pas la peine d'inscrire leurs enfants mais les font manger à la cantine. Elle rappelle que les inscriptions peuvent se faire en une fois sur toute l'année.

2024DEC03 : Motion contre le projet d'implantation d'une usine de saumons au Verdon sur Mer

Madame la Maire rappelle au Conseil municipal le projet d'implantation d'une usine de saumon à l'entrée de l'estuaire de la Gironde. En effet, le fonds d'investissement singapourien "8F Asset Management" basé à Abu Dhabi (Emirats arabes unis) a décidé d'implanter une ferme-usine d'élevage de saumons au Verdon-sur-Mer via sa société "Pure Salmon", sur une parcelle de 14 hectares, dans la zone portuaire du Verdon, propriété du Grand Port Maritime de Bordeaux.

Si ce projet se concrétise, il s'agira de la plus grande ferme-usine terrestre de saumons du monde.

Les chiffres concernant le gigantisme de cette entreprise font frémir :

- 10 000 tonnes de saumons par an soit entre 3 et 5 millions de poissons.
- 14 ha d'installations pour l'élevage, l'abattage et le conditionnement.
- Stockage des boues fécales (30t/jour).
- 70kg de poissons/m3 d'eau.
- 6 500m3/jour d'eau saumâtre pompée dans la nappe.
- et donc 6 500 m3/jour d'eau potentiellement polluée rejetée dans l'estuaire.
- (si cette eau n'était pas polluée ils la réutiliseraient)
- Une consommation d'énergie électrique équivalant à une ville de 40 000 habitants.

Bien d'autres impacts délétères de ce projet sont à relever ou à redouter : rejets dans l'estuaire et risques de pollution accidentelle, norias de camions, quantités de farines de toutes sortes utilisées (ex : 3kg de poissons sauvages pour 1kg de saumon d'élevage, végétaux issus de la déforestation...), etc.

Outre la question du bien-être animal, la philosophie générale de ce projet et son gigantisme font peser de réelles menaces sur notre commune (située en face du lieu d'implantation) avec entre autres un risque de profonde dégradation des eaux de cultures ostréicoles, et de l'image touristique de notre territoire en cas d'accident industriel.

Notre estuaire n'est pas un site d'expérimentation.

Par le vote de cette motion, notre conseil municipal, à l'unanimité, exprime solennellement son opposition à l'installation de cette unité de production de saumons en face de son territoire sur la rive opposée de l'estuaire.

2024DEC04 : Décision modificative n° 3 Commune

Madame la Maire rappelle au Conseil que, comme indiqué lors de la dernière séance, un compteur d'eau et un raccordement au réseau d'assainissement vont être installés au Temple afin d'aménagement des sanitaires dans le bâtiment en profitant des travaux de la rue de la Brousse pour réaliser cette opération puisque qu'elle passe sur le réseau en travaux. Il est également nécessaire, d'effectuer rapidement des travaux dans le local de l'ancien camping devenu accessible aux boulistes, en particulier changer le chauffe-eau et installer des extincteurs. Il convient donc d'effectuer des modifications des crédits budgétaires pour affecter les imputations sur les opérations concernées.

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
21351 (21) : Bâtiments publics - 106 Bat. Cultuels	5 000,00		
21351 (21) : Bâtiments publics - 110 Salle des Fêtes	-8 000,00		
21351 (21) : Bâtiments publics - 140 Ancien camping	3 000,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la décision modificative présentée

+2024DEC05 : Rapport d'activité 2023 de la CARA

Madame la Maire rappelle au Conseil municipal que l'Agglomération Royan Atlantique a remis son rapport d'activité pour l'année 2023 et rappelle que ce rapport, qui vient en complément du compte financier unique 2023 doit faire l'objet d'une communication au Conseil municipal en séance publique. Ce rapport est à disposition en mairie, sur le site de la CARA, ou avec le lien :

https://www.agglo-royan.fr/documents/10452/109844/ra_rdd_2023.pdf

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport qui retrace toutes les activités réalisées par la CARA en 2023 dans le cadre des compétences obligatoires, des compétences optionnelles.

Décisions prises par la Maire dans le cadre de ses délégations

En application de l'article L.2122-3 DU CGCT, la Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Date	Objet	Montant
22/11/2024	Pluvial aire covoiturage	5 800,80 €
03/12/2024	Coffres + armement GC	1 709,00 €
10/12/2024	Souffleur	836,10 €
10/12/2024	2 Débroussailleuses	1 431,00 €
10/12/2024	Tronçonneuse	449,10 €
10/12/2024	Graph	1 250,00 €

Questions diverses :

Madame la Maire rappelle la réunion avec les PLUMés de la veille. Elle est en contact avec le Sous-préfet et le Vice-Président de la CARA chargé du SCOT. Ils doivent la recevoir en janvier.

E. RÉA informe de la réunion qu'elle a eu ce matin même, organisée par l'association du Train des Mouettes pour célébrer le centenaire du réseau ferroviaire entre La Tremblade et Saujon. L'association sollicite les bonnes volontés pour partager avec eux des idées, mais aussi des photos en vue d'une expo.

Le bulletin paraîtra après les fêtes de fin d'année. Il sera distribué avec l'agenda 2025 de la Commune et un questionnaire en vue de proposer aux usagers une mutuelle communale.

B. ELINGUEL fait un point sur les travaux de la rue de la Brousse. Le chantier va être interrompu du 20 décembre 2024 au 5 janvier 2025. La rue sera réouverte à la circulation, avec une limitation à 30 km/heures durant cette période.

Il rappelle l'information diffusée pour la réunion publique sur la mobilité à La Tremblade vendredi 13 décembre 2024 à 18h30. Il est important qu'un maximum de personne y assiste pour appuyer le besoin de bus sur notre Commune.

P. PICHON revient sur le marché de Noël, très réussi avec beaucoup d'exposants et de visiteurs. Il remercie les membres du CMAC pour leur investissement sur cette journée qui sera complétée par la participation au gouter de Noël des enfants ce jeudi 12 décembre.

B. DUCHÊNE rappelle la vente de chocolat de l'Association des Parents d'Élèves. La participation des parents à l'Association reste encore timide malgré le dynamisme et les idées du Président pour la faire repartir.

C. FAISSEAU répond à la question de Madame la Maire concernant la Maison de la Treille pour les adolescents de la Presqu'île. En effet la Maison doit être vidée pour être rasée par la Commune de la Tremblade en vue de la construction de logements sociaux. A ce jour, le nouveau point de chute de ces jeunes n'est pas connu, voire par trouvé. Madame la Maire rappelle que si nécessaire, Chaillevette est là.

C. BOSSUET se félicite de la recette du CMAC pour le marché de Noël. Elle revient aussi sur celle d'Octobre Rose, environ 500 euros dont 20% seront donnés à la Ligue contre le cancer et 80% à l'hôpital de Royan pour l'association qui aide au bien être des personnes atteintes de cancer.

P. SALA-PILET fait un point sur l'appel d'offre de la rénovation énergétique de l'école. Les plis ont été ouverts et sont à l'étude par le maître d'œuvre. Seul le lot menuiseries extérieurs n'a pas eu de réponse. Comme l'autorise la procédure, des demandes de devis ont été adressées à plusieurs entreprises.

Concernant le port, une réunion avec la commission environnement, le Département et la CARA aura lieu le lundi 16 décembre à 18 h 30 pour discuter les dispositifs à installer (batardeaux ou surélévations) sur les points de coupure de la digue. Le projet sera ensuite présenté au Conseil municipal. Toutefois, elle rappelle que les travaux ne sont prévus par le Département que pour 2027.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 10.

Bon pour affichage